

# Aménagements urbains temporaires des espaces publics

---

Synthèse du rapport « flash »

---



EXPERTISES

Sept.  
2020

# REMERCIEMENTS

Christelle Bortolini (ADEME)  
Elodie Trauchessec (ADEME)

## CITATION DE CE RAPPORT

Institut Paris Region. 2020. Aménagements urbains temporaires d'espaces publics – Rapport « flash » – Etudes de cas et analyse multicritère. 95 pages.

Lisa Gaucher (architecte), Maximilian Gawlik (paysagiste-urbaniste), Cécile Diguët (urbaniste).

Avec la contribution de Lina Hawi (architecte), Paul Lecroart (urbaniste), Dominique Riou (ingénieur transports) et Teodora Nikolova (architecte).

Si le rapport est en ligne ajouter :

Cet ouvrage est disponible en ligne [www.ademe.fr/mediatheque](http://www.ademe.fr/mediatheque)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

### Ce document est diffusé par l'ADEME

#### **ADEME**

20, avenue du Grésillé  
BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2020001805

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : Institut Paris Region  
Coordination technique - ADEME : BORTOLINI Christelle  
Direction/Service : DAAT/PAVT

# SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET ENJEUX.....	4
2. VERS UN PROCESSUS DE PROJET D'AMENAGEMENT NOVATEUR.....	5
3. POINTS DE VIGILANCE.....	5
4. RECOMMANDATIONS.....	7

# 1. Contexte et enjeux

---

Cette étude « flash » a permis, au regard des différents exemples analysés, de mettre en avant l'agilité des collectivités en réaction à la crise du Covid-19 pour adapter leurs espaces publics et répondre aux mesures de distanciation physique. Ce qui a été observé en France et à l'international est tout à fait inédit dans la manière de concevoir des aménagements urbains.

La crise sanitaire du Covid-19 a eu plusieurs conséquences importantes pour les espaces publics (rues, trottoirs, places, etc.), qui ont fait dévier plus vite que prévu leur trajectoire d'évolution :

- une limitation des déplacements lointains, et un resserrement sur la vie et les espaces de proximité ;
- l'interdiction, la défiance ou l'évitement des trajets en transports en commun (ou la réduction de la capacité des transports en commun liée à la combinaison d'une offre inférieure à la normale et des nécessités de distanciation physique) ;
- l'absence de lieux de convivialité comme les bars, restaurants, clubs... et leurs terrasses ; pour certains territoires, la fermeture des parcs et espaces verts ;
- et enfin, le besoin de distanciation physique pour limiter la transmission du virus, pouvant se matérialiser par l'interdiction de la station assise ou statique dans les espaces publics, ceux-ci devenant des espaces de flux avant tout.

Il s'en est suivi un report des trajets soit sur la voiture individuelle et les deux roues motorisés, soit sur le vélo et la marche ainsi qu'une appropriation des espaces publics par un nombre grandissant de personnes, pour exercer autrement la notion de convivialité.

De nombreuses villes et territoires, en France et dans le monde, ont donc décidé d'agir rapidement pour éviter un report massif sur la voiture et favoriser les modes actifs, non polluants et bons pour la santé au moment du déconfinement ; mais aussi pour essayer de concilier besoin de lien social et distanciation physique des personnes.

Des aménagements temporaires ont ainsi été mis en place très rapidement, souvent sur des idées déjà présentes dans les projets des décideurs ou associations, mais ayant du mal à trouver la fenêtre d'opportunité pour se déployer. Il faut également noter que ce mode préfiguratif de projet, souvent appelé urbanisme tactique, n'est pas nouveau et des projets préexistent évidemment à la crise sanitaire.

L'enjeu de cette étude « flash », au regard de la situation inédite liée à la crise sanitaire, est d'analyser les adaptations en cas de crise, les conditions d'agilité des collectivités locales et des porteurs de projet dans le déploiement de dispositifs temporaires et les retours d'usage.

A partir d'exemples internationaux, européens et nationaux, elle vise plus précisément à :

- comprendre les leviers permettant de mettre en place rapidement et efficacement des aménagements temporaires en temps de crise, et les freins de tous ordres, notamment du point de vue de l'organisation des acteurs et des compétences ;
- d'identifier les méthodes d'évaluation, notamment pour décider de la pérennisation ou non des aménagements.

Malgré les différences d'organisation, de situation urbaine et sociale, de moyens, entre les villes étudiées, l'étude identifie les enseignements qui peuvent être appliqués aux villes et territoires français. L'objectif est justement de décentrer nos regards du territoire français pour apprendre des pays européens et américains, et innover ainsi dans nos méthodes.

Plus largement, l'étude vise à comprendre en quoi la mise en place des aménagements temporaires influence la manière de faire l'espace public de demain.

Les exemples présentés dans le rapport sont issus d'entretiens réalisés entre juillet et août 2020. Ils illustrent des initiatives « covid » et des programmes mis en place précédemment.

- Amériques :
  - Montréal : les rues piétonnes et partagées et les voies actives et sécuritaires (VAS)
  - Oakland : les programmes *Slow Streets* et *Essential Places*
  - Bogotà : les *Ciclovías* temporaires

- Europe :
  - Londres : le programme *Streetspace for London*
  - Berlin : les *PopUp BikeLanes* de Friedrichshain-Kreuzberg
  - Bruxelles : les mesures transitoires et le programme “Bruxelles en vacances”
  - Milan : le programme *Strade aperte*
  - Barcelone : le réseau métropolitain des *Bicivias* et les *Actuacions Emergència* de la ville
- France :
  - Tours : le réseau transitoire
  - Saint-Etienne : le plan communal de déconfinement
  - Paris : les pistes cyclables temporaires et les aménagements temporaires piétons
  - Montreuil : la transformation de la Croix de Chavaux et les pistes cyclables d’urgence
  - Val-de-Marne : les pistes cyclables sanitaires
  - Seine-Saint-Denis : les voies transitoires
  - Est Ensemble : le rôle de l’établissement public territorial (EPT) face à la crise

## 2. Vers un processus de projet d’aménagement novateur

---

L’aménagement provisoire et temporaire, grâce à l’approche tactique, donne à voir un aperçu de l’aménagement définitif. C’est une manière novatrice et radicale – par rapport à ce qui se faisait avant – de faire des aménagements urbains et de proposer aux citoyens des changements de pratique et d’usage de l’espace public. L’approche tactique :

- permet une rapidité d’exécution (passage rapide de l’esquisse à la mise en œuvre) ;
- propose d’utiliser des matériaux économiques et légers, faciles à mettre en place rapidement ;
- donne la capacité de démontrer par le test des aménagements novateurs (l’aménagement jamais réalisé ailleurs et/ou celui jamais osé) ;
- permet de corriger ces aménagements et de les adapter avant de les pérenniser ou non.

Un bon portage politique et citoyen autour de ces aménagements temporaires est indispensable. Le risque réside aussi dans leur dégradation et/ou leur abandon, et donc au retrait du dispositif, en raison de la matérialité fragile et périssable, lié à l’intensité d’usage ou au mauvais entretien. Le provisoire doit rester provisoire et se mettre au service de la pérennisation.

## 3. Points de vigilance

---

Certains points ont été relevés et nous pouvons dégager quelques recommandations, décrites ci-dessous. Cependant, d’autres éléments, tout aussi importants, peu évoqués dans cette étude sont à creuser et mériteraient une poursuite de travaux.

- Les impacts sociaux et économiques ont peu été abordés par nos interlocuteurs. Cependant, les nouveaux usages, imposés par la mise en place très rapide des aménagements temporaires, peuvent participer à l’exclusivité. L’exemple des extensions de terrasse illustre à la fois la privatisation et la commercialisation de l’espace public, tout en favorisant la fuite potentielle des habitants de ces rues « festives » (déclin des centres-villes). Il y a un lieu pour habiter, et un autre pour sortir.
- L’équité territoriale : l’étude a souligné les inégalités entre les villes dans leur possibilité d’aménagement et d’acceptabilité des politiques et des populations de tels dispositifs. Celles qui ont le plus de services techniques et de capital social ont pu mieux s’adapter et proposer des solutions pour aménager l’espace public, et ces aménagements ont été mieux reçus.
- Le risque lié à ces aménagements temporaires réside dans la mauvaise acceptabilité à la fois politique et citoyenne sur le long terme et au rejet global de ces dispositifs.
- Avec les aléas météorologiques et la période hivernale qui arrive, que vont devenir ces aménagements si les pratiques et les usages ne sont plus à la hauteur ?

Pour avoir une idée plus précise des impacts à la fois environnementaux, sociaux, économiques et territoriaux un temps de stabilisation et de recul est nécessaire. Les effets des aménagements doivent s'observer sur le long terme.

## 4. Recommandations

---

Grâce à l'exploration des différentes études de cas présentées, nous pouvons dégager des recommandations pour concevoir un projet d'aménagement urbain en passant par la phase temporaire.

- La coordination des acteurs, l'impératif du faire ensemble, la mobilisation des acteurs parapublics, ayant une expertise approfondie de leur territoire, et l'implication des associations, sont des facteurs majeurs de réussite à court terme ; mais aussi pour la mise en place d'aménagements et de réseaux de mobilité active aux échelles adaptées aux pratiques de vie des habitants et des habitantes à long terme.
- Si l'urgence rend difficile l'implication initiale des usagers dans les projets, il est indispensable de les solliciter en phase de mise en œuvre pour participer à l'évaluation et à l'adaptation des projets. Cette démarche permettra d'établir un lien de confiance et de transparence, pouvant influencer la réussite des projets.
- La présence de la diversité des usagers dans les aménagements mis en œuvre est un facteur de réussite des projets, qu'ils soient temporaires ou pérennes. Cependant, bien trop souvent, certains publics qui demandent une attention particulière (enfants, femmes, personnes en situation de handicap, personnes âgées, minorités, etc.), ne sont pas impliqués. Ils apparaissent en aval du projet comme un élément de validation de sa réussite. La place de ces usagers doit être prise en compte en amont des projets, en les intégrant à la phase de conception autant que possible.
- Les services de gestion (entretien, déchets et espaces verts) des espaces urbains, ainsi que la société civile doivent être pris en compte et intégrés dès la conception des projets en amont pour favoriser la réussite des aménagements. De même, impliquer les services de sécurité peut permettre d'assurer la sécurité des usagers en veillant au respect des aménagements.
- Le test devrait être retenu dans un processus itératif entre la conception et l'adaptation. Finalement le test est une partie du dispositif d'évaluation. Il permet d'adapter les dispositifs aux usages en temps réel, et de fait il favorise l'acceptabilité et peut justifier la pérennisation.
- L'évaluation accélère la mise en œuvre de nouveaux projets car elle permet de capitaliser sur les projets mis en place et d'en tirer des recommandations et des méthodes. Elle permet de mieux concevoir des aménagements en les réadaptant. Mais surtout, elle justifie la pérennisation. Les critères qualitatifs et sensibles, comme définis dans la méthode Gehl, doivent être inclus davantage dans les évaluations pour améliorer les aménagements et leur acceptabilité. Il est important d'évaluer les aménagements dans leur écosystème urbain d'ensemble.
- La question de l'esthétique et de la perception sensible des espaces aménagés est essentielle. Elle participe à la fois de l'acceptabilité et de la bonne compréhension des projets du côté des citoyens (usagers et non-usagers), et à la sécurité des usagers.

## L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols, etc., nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

### LES COLLECTIONS DE L'ADEME



#### FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



#### CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



#### ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



#### EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



#### HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



## **AMENAGEMENTS URBAINS TEMPORAIRES DES ESPACES PUBLICS**

La crise sanitaire du Covid-19 a créé une situation tout à fait inédite dans les villes à travers le monde. Confinement, distanciation, baisse du trafic puis reprise de l'économie en un temps resserré, ont insufflé une nouvelle manière de penser les usages dans l'espace public pour assurer la distanciation physique. Pour répondre à ces mesures, les collectivités ont dû s'adapter très vite en transformant leurs espaces publics. Pour limiter la surcharge des transports en commun et éviter un report massif de trafic vers la voiture, les villes se sont lancées dans des stratégies spécifiques afin de développer et promouvoir les modes actifs, marche et vélo, relancer l'économie et la culture, tout en respectant les gestes barrières.

Ce rapport vise à présenter et analyser des exemples emblématiques, en France, en Europe, en Amérique du Sud et du Nord, et des stratégies d'aménagements urbains temporaires des espaces publics mis en place face à la crise sanitaire mais aussi dans des contextes antérieurs à l'épidémie.

Les processus de mise en œuvre de ces dispositifs, leur inscription stratégique à long terme sont ici décrits. Nous avons également réalisé un focus spécifique sur les modes et les méthodes d'évaluation de ces aménagements.

L'enjeu du présent rapport « flash » est d'analyser et d'observer l'agilité des collectivités et des porteurs de projets dans le déploiement et l'adaptation d'aménagements urbains temporaires en cas de crise.

*Le rapport propose d'en tirer des enseignements, des points à retenir, dans la manière de construire les espaces publics en utilisant les aménagements urbains temporaires.*



**EXPERTISES**

